



Communiqué de presse
Paris, le 22 juin 2016

Cinq Maisons de Service au Public à Paris labellisées par le préfet de région

Pour réduire les difficultés d'accès d'une partie de la population à ces services, le Gouvernement a fixé l'objectif de la création de 1 000 Maisons de Services au Public d'ici la fin 2017. « *La République doit à tous les citoyens un accès simple et efficace aux services publics* » a précisé le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carencu.

Cinq Points informations médiation multi-services (PIMMS) labellisés

Dans ce cadre, en concertation avec la Ville de Paris, Jean-François Carencu a décidé d'accorder le label de Maisons de Service au Public aux cinq Points informations médiation multi-services (PIMMS) présents dans les 12^e, 14^e, 15^e, 18^e et 19^e arrondissements de Paris.

Cette labellisation a été précédée par la signature de conventions entre la CAF, la CPAM et l'association des PIMMS pour prévoir les missions remplies par ces points d'accès pour le compte de ces deux caisses (accueil, information, accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne et à la réalisation des démarches administratives).

Ce conventionnement et cette labellisation ont fait l'objet d'une signature en présence de tous les partenaires dans le nouveau point d'accès rue Jacques Kablé dans le 18^e arrondissement, mercredi 22 juin.

Améliorer l'accessibilité des services au public

La labellisation comme Maison de Service au Public garantit l'ouverture d'un financement par le commissariat général à l'égalité du territoire qui prend en charge jusqu'à 50 % du coût de fonctionnement de chaque structure (plafonné à 35 000 € par an).

Les cinq premières Maisons de Service au Public ouvrent la voie à l'établissement d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public avant la fin 2016 qui prévoira diverses modalités de simplification, d'accompagnement, et de meilleure proximité des services publics à Paris.

Contact presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>